

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 OCTOBRE 2018

### Etaient présents :

MM. PRUVOT GOURGUECHON MARQUES DEFFONTAINES AUTIN LEMIEGRE VATIGNEZ DELAVIERRE LEDET GRENU

Etait absents : MM. DEKONINCK DUMEIGE

Absent excusé : M. TELLIER

Absents excusés avec pouvoir : Mme TRANNOIS donne pouvoir à M. PRUVOT ; M. LEFEBVRE donne pouvoir à Mme LEDET

Monsieur Emmanuel DEFFONTAINES est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le MAIRE rappelle que le compte-rendu de la séance du 28 mai 2018 n'a pas été adopté car plusieurs erreurs ont été constatés. Il précise que les modifications ont été rectifiées sur le compte-rendu de la dernière séance du 22 juin 2018. Il demande donc approuver les deux derniers comptes-rendus.

Ces derniers ont été adoptés à l'unanimité.

Rappel de l'ordre du jour :

- **Adhésion au réseau de la bibliothèque C.C.N.S**
- **Poursuites infructueuses et clôture pour insuffisance actif-budget eau**
- **Contrat d'assurance garanties statutaires**
- **Renouvellement de la convention d'entretien des extincteurs**
- **Appel d'offres « compteurs d'eau communicants »**
- **Renouvellement contractuel**
- **Recrutement contrat aidé**
- **Subvention association caritative**
- **Protection de la mare suite aux inondations**
- **Nomination du nouveau délégué SIRDAS**
- **Questions diverses**

Monsieur le Maire demande que les points ci-dessous soient rajoutés à l'ordre du jour :

- **Circulation rue Neuve**
- **Numérotation ZAC des Bornes du Temps I**
- **Réfection entrée société ACTEMIUM**

L'assemblée accepte à l'unanimité l'ajout des points.

### 1- Adhésion au réseau de la bibliothèque C.C.N.S

Monsieur le Maire rappelle les objectifs de la création d'un réseau lecture intercommunal. Il évoque la professionnalisation, la territorialisation du travail des bibliothécaires et l'intensification des différentes offres autour de la lecture.

Monsieur le Maire donne lecture du coût d'un agent :

- A temps complet, l'estimation s'élève à 29 929.20 € toute charges comprises
- Pour un agent à 10h/semaine : 8 551.20 € toutes charges comprises
- Pour un agent à 7h/ semaine : 5 985.84 € toutes charges comprises
- Pour un agent à 5h/ semaine : 4 275.60 € toutes charges comprises.
- 

Il précise également que la Communauté de Commune Nièvre & Somme participe à une prise en charge annuelle du salaire à hauteur de 30% en 2018, 40 % en 2019 et 50% en 2020.

Monsieur Lemiegre demande si l'agent est déjà recruté. Monsieur Pruvot lui répond que les agents sont déjà en poste au sein du réseau lecture.

Monsieur Gourguechon souhaite que l'on demande l'avis de Monsieur Vatignez, président de l'association bibliothèque- médiathèque.

Monsieur Vatignez est d'accord sur le principe et explique qu'il y a lieu d'adhérer afin de ne pas être exclu du réseau.

Monsieur Pruvot propose de voter pour l'adhésion au réseau lecture et au recrutement d'un agent à 5 heures par semaine.

**Vote de l'assemblée : Pour :7                      Contre : 0                      Abstention : Mme DELAVIERRE – Mme LEDET-  
M. LEMIEGRE**

Mme Delavierre insiste sur le fait qu'elle n'est pas contre le projet bien au contraire cela serait un plus pour la bibliothèque. Elle est contre le principe de devoir payer une prestation prise en charge par notre ancienne communauté de communes.

## **2- Poursuites infructueuses et clôture pour insuffisance actif- Budget eau**

Monsieur le Maire explique que suite à un courrier de la trésorerie concernant plusieurs administrés pour poursuites infructueuses. Elle nous informe que les poursuites exercées à l'encontre des débiteurs n'ont pas permis le recouvrement des produits soit pour RAR inférieur seuil poursuites ou poursuite sans effet.

Elle demande donc au conseil municipal l'admission en non-valeur, la somme de 132.66 €

Toujours suite à un courrier, il est demandé d'annuler les titres pour 2 factures d'eau au nom de BECERRA Antoine (ancien propriétaire du café) pour clôture insuffisance actif (liquidation judiciaire) d'un montant de 266.01 €.

Monsieur Pruvot donne pour information qu'une décision modificative a dû être prise en urgence car les opérations d'ordre sur le budget eau étaient en déséquilibres. Nous avons donc prélevé les crédits sur le compte 6156 et d'alimenter le compte 042.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de mettre en non-valeur la somme de 132.66€ et d'annuler les titres d'un montant total de 266.01 €, à l'unanimité.

## **3- Contrat d'assurance garanties statutaires :**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée deux propositions de devis pour les garanties statutaires. Il rappelle que le début d'année a été difficile par l'absence des deux secrétaires et que les déclarations auprès de notre assurance April n'ont pu être effectuées dans les délais. Malgré les circonstances, April n'a fait aucun effort pour prendre en charge les dossiers.

Suite à ce constat, Monsieur le Maire propose de changer d'assureur.

Monsieur Pruvot indique les conditions de couverture proposées :

	<b>S.M.A.C.L</b>	<b>GROUPAMA</b>
Durée du contrat	6 ans, soit 31/12/2024 contrat résiliable chaque année	4 ans, soit 31/12/2022 contrat résiliable chaque année
<b>Taux agents CNRACL</b>	6.74 % franchise de 10 jours fermes 6.55 % franchise 15 jours fermes 6.18 % franchise 30 jours fermes	5.61 % franchise de 10 jours fermes
Couverture	Traitement brut+ NBI+ Supplément familial + Primes + charges patronales	Traitement brut+ NBI+ Supplément familial + Primes + charges sociales
<b>Taux agent IRCANTEC</b>	1.70 % franchise de 10 jours fermes 1.60 % franchise 15 jours fermes	1.20 % franchise de 10 jours fermes

	1.50% franchise 30 jours fermes	
Couverture	Traitement brut+ NBI+ Supplément familial + Primes + charges patronales	Traitement brut+ NBI+ Supplément familial + Primes + charges sociales

Monsieur le Maire propose de voter pour la société Groupama présentant plus d'avantages.

Le conseil municipal vote à l'**unanimité**.

#### **4- Renouvellement de la convention d'entretien des extincteurs :**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il a demandé des devis pour la vérification des extincteurs. Plusieurs courriers ont été envoyés (Parflam, Infra Buid, Guero Feu et France Incendie), seule la société Parflam a répondu à notre demande.

Il rappelle qu'actuellement, nous sommes chez PST 80 et que la vérification s'élève à 132.00€ H.T soit 158,40 TTC. La société Parflam, nous propose un devis d'un montant de 120.00 € soit 145.20 €.

Monsieur Gourguechon relève que nous n'avons aucun souci avec PST80 et que le prix lui semble correct.

Après discussion, le Conseil Municipal vote à l'**unanimité** de continuer avec PST80.

#### **5- Appel d'offres « Compteurs d'eau communicants »**

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal en vue de l'élaboration d'un marché pour le remplacement des compteurs par des compteurs communicants.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Gourguechon. Monsieur Gourguechon explique que cette mesure permettra à la commune de facturer des consommations précises, de détecter plus rapidement les fuites et également un gain de temps sur les opérations de relève et de la facturation. Il mentionne également que plus le compteur d'eau est ancien moins il consomme et qu'il est de plus en plus compliqué de rentrer chez les administrés pour faire leur relevé.

L'assemblée accepte à l'unanimité l'élaboration du marché et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **6- Renouvellement contractuel**

Monsieur le Maire explique que le contrat de M. CATEL est arrivé à échéance. Afin de continuer le travail engagé et pour pallier aux absences des agents titulaires, il y a lieu de renouveler son contrat. Il précise également que la durée du remplacement d'un fonctionnaire dépend de la période d'absence de l'agent, sans que cela ne puisse excéder 3 ans.

Monsieur Pruvot propose le renouvellement du contrat de M. CATEL affecté au poste d'agent polyvalent à raison de 30 heures par semaine pour une période de 3 mois à compter du 15 octobre 2018 et d'attendre l'avis du comité médical pour les prochains renouvellements.

Monsieur Gourguechon souhaite qu'on autorise Monsieur le Maire à reconduire les contrats.

L'assemblée donne pouvoir à Monsieur le Pruvot pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'**unanimité**.

#### **7- Recrutement contrat aidé**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Gourguechon. Monsieur Gourguechon rapporte qu'il a rencontré Mme FOURDRIN de CAP EMPLOI. Il précise que ce type de contrat est destiné aux personnes handicapées ou en réinsertion sociale.

Il évoque les obligations de l'employeur :

- L'employeur doit proposer un parcours insérant
- Au moment de la signature du PEC, un entretien tripartite est obligatoire (bénéficiaire, employeur, prescripteur)
- Une formalisation écrite des engagements de l'employeur (annexe CERFA, fiche métier, Remise à niveau, période de professionnalisation,
- VAE mise en place, parcours pré-qualifiant ou qualifiant proposé)
- Désignation d'un référent/tuteur et suivi de façon hebdomadaire (livret)
- Les formations se déroulent pendant le temps de travail

Il informe l'assemblée que la durée hebdomadaire maximale de prise en charge est de 20 heures pour un taux de 45 % du SMIC horaire brut sur une durée de 12 mois maximum.

Monsieur Gourguechon demande qu'un bulletin information soit distribué dans la commune.

**Vote de l'assemblée : Pour :10                      Contre : 0                      Abstention : 0**

#### **8- Subvention association caritative**

Monsieur le Maire avise l'assemblée de la réception d'un courrier du Téléthon demandant une subvention.

Madame Autin précise qu'elle n'a rien à voir avec cette demande même si elle est très impliquée dans cette association.

Monsieur le Maire signale ne pas avoir reçu d'autre demande d'association caritative. Il propose donc de verser la somme de 200 euros.

**Vote de l'assemblée : Pour :10                      Contre : 0                      Abstention : 0**

#### **9- Protection de la mare suite aux inondations**

Monsieur Pruvot fait part des problématiques suite aux inondations. Il précise que des démarches ont déjà été effectuées. Il aborde le problème devant chez Mme MOREIRA, lors des grosses pluies le domicile de celle-ci est inondé. Monsieur Gourguechon propose de retirer les bâches et de créer un merlon. Il suggère également de faire un petit talus pour voir si cela résout le problème.

Monsieur Pruvot affirme qu'il serait judicieux d'avoir un entretien avec les agriculteurs cultivant des parcelles proches des débordements d'eaux pour la création d'un petit bassin sur le haut de la rue Bellevue et de merlons.

Monsieur Gourguechon soumet le curage de la mare ou la jonction entre les deux mares. Il en profite pour suggérer de faire également les deux noues.

Monsieur Deffontaines fait savoir que certains habitants du Chemin blanc ont également des soucis lors des fortes pluies. Monsieur Gourguechon répond qu'il serait préférable de réhausser les trottoirs.

Monsieur Deffontaines précise que des démarchés ont été entreprises auprès de la COLAS. Il présente un devis pour la création et la réfection de 3 avaloirs sur le giratoire RD 191 pour un montant de 2 175.00€ HT soit 2610.00€ T.T.C.

Monsieur le Maire propose de voter pour le devis mais également pour les curages des mares et noues.

Après discussion, le conseil municipal vote à l'unanimité.

### **10- Nomination d'un nouveau délégué SIRDAS**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que Madame Autin a donné sa démission au sein du SIRDAS et qu'il y a lieu de désigner un nouveau membre dans la commune. Après discussion, Mme Chardon Karine est désignée pour siéger au sein du SIRDAS en lieu et place de Mme AUTIN.

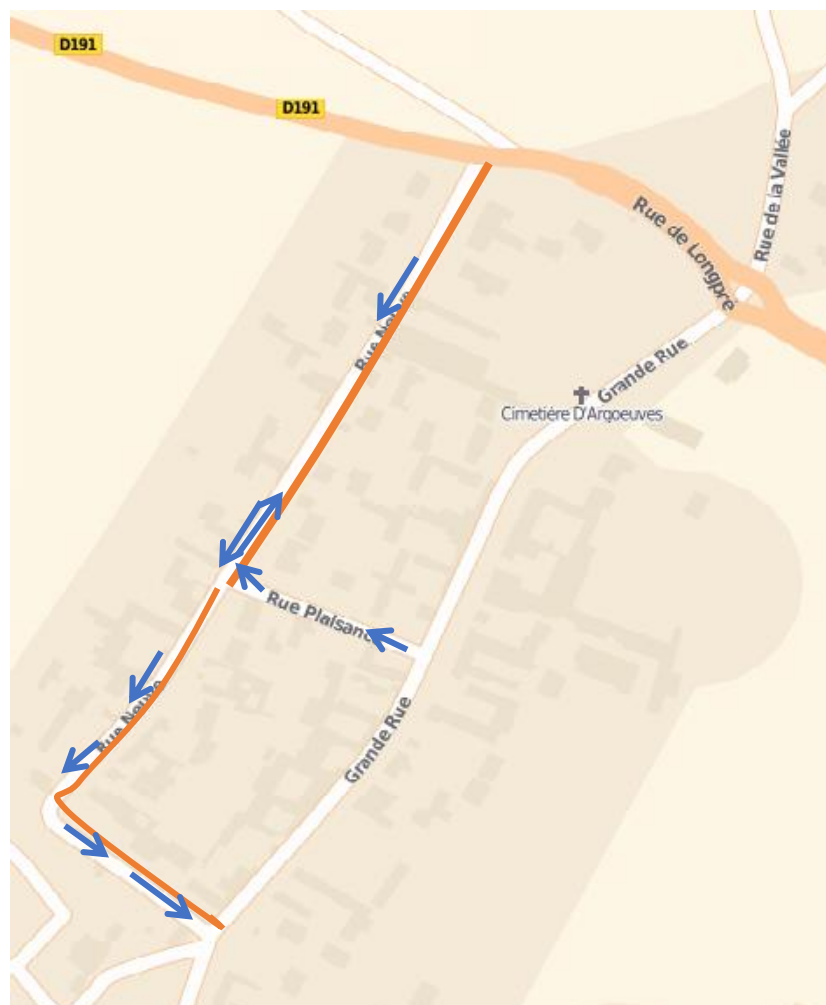
L'assemblée accepte à l'**unanimité**.

### **11 - Circulation rue Neuve**

Monsieur Pruvot donne la parole à Monsieur Deffontaines.

Monsieur Deffontaines annonce que pour des raisons de sécurité, il y a lieu de modifier le sens de circulation et du stationnement dans la rue Plaisance et la rue Neuve.

Il propose le stationnement sur le côté pair de la rue neuve, cela évitera le changement de stationnement des véhicules deux fois par mois engendrant des stationnements gênants chaque début et fin de quinzaine.



- Côté de stationnement
- ← Sens de circulation

**Vote de l'assemblée : Pour :10**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **12- Numérotation ZAC des Bornes du Temps I**

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal des travaux de dénomination et numérotation des voies de la ZAC des Bornes du Temps I, établis par la Poste.

Il est en ressort :

Nature	Rues	Numéros	Côté
Déplacement	Allée du vieux berger	7	Droit
Création	Allée du vieux berger	7 bis	Droit
Déplacement	Allée du vieux berger	8	Droit
Déplacement	Allée du vieux berger	8 bis	Droit
Déplacement	Allée du vieux berger	9	Gauche

Le conseil municipal valide la numérotation à **l'unanimité**.

### **13- Réfection entrée société ACTEMIUM**

Monsieur Deffontaines explique qu'il a été sollicité par la société ACTEMIUM située sur la zone industrielle. Il demande la réfection de leur entrée. Monsieur Deffontaines informe l'assemblée qu'il a pris contact avec la chambre d'agriculture et la Communauté de Communes Nièvre et Somme pour une participation financière aux travaux. Malheureusement, les réponses ont été négatives.

Il demande donc à Monsieur le Maire de prendre rendez-vous avec Monsieur LOGNON, président de la Communauté de Communes Nièvre et Somme afin de discuter du problème.

Le conseil est d'accord sur le principe.

### **14- Questions diverses**

Monsieur le Maire fait connaître aux conseillers que Mme Vanzwaelmen est récipiendaire de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif au titre de la promotion du 14 juillet 2018. Cette distinction vient récompenser les services rendus à la cause.

Il fait également part de la réception d'un mail de Mme Andrieux suite à des problèmes de chats. Monsieur le Maire rappelle aux membres qu'il a contacté la Fondation 30 millions d'amis pour une convention pour la stérilisation des chats errants. A ce jour, la fondation ne prend plus de nouvelles communes.

Mme LEDET suggère de se mettre en relation avec l'association Les Chathuttes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.